

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Le G8: un drame dans la tragédie globale

A l'heure où nous écrivons ces lignes, l'agitation qui s'est créée autour du G8 de Gênes est bien loin de s'être calmée. Les polémiques politiques continuent à faire rage et les manifestations de rue troublent la torpeur des villes italiennes endormies dans ce bel été, le premier du nouveau millénaire où, déjà, nous sentons naître dans la douleur une nouvelle époque. Les autres étés semblent loin, à un millénaire de celui-ci. Les esprits ont du mal à se calmer et à revenir à la normalité, à profiter de ces quelques jours de repos au bord de la mer où l'on discute encore, où les polémiques vont bon train et où l'on a du mal à retrouver la tranquillité d'antan.

Peut-être est-ce aussi parce que, au-delà des émeutes, on se souvient que sur des rivages lointains et dans d'autres lieux où l'on ignore ce que sont les vacances, des êtres ne connaissent que la faim, les maladies et les guerres.

Des terres où les enfants pleurent une vie trop brève, où les hommes et les femmes ne sont plus que squelettes, où des enfants de dix ans travaillent douze heures par jour, où les femmes se désespèrent pour leurs seins qui

n'ont plus de lait, où des malades du SIDA privés de soins gisent dans des lits misérables et où les vieux sont abandonnés à même le sol.

C'est peut-être là le résultat le plus important de ce malheureux G8: faire naître à l'échelle de la planète une conscience de tous les maux qui existent sur la terre. Les brèves assises des riches de ce monde n'ont pas servi à grand-chose. Certes, des décisions importantes ont été prises, mais elles étaient prévisibles, peut-être arrêtées depuis longtemps. Cette belle façade a craqué sous l'effet des désordres, des violences et des actes de vandalisme, même si les huit grands ont fait preuve d'une nouvelle ouverture d'esprit – ils y ont bien été obligés – à l'égard des pays sous-développés comme cela ne s'était jamais produit auparavant. La violence des groupes *black bloc* n'a servi à rien; bien au contraire, elle a produit l'effet contraire. Le seul objectif de ces groupes qui luttent contre tout et contre tous, de véritables psychopathes, était d'étaler leur stupide haine du monde entier. Malheureusement, il y a eu une victime.

La cause des déshérités de la terre n'avait

pas grand-chose à voir avec les magasins sacagés, les voitures brûlées et les tirs de pierres ou les coups de barre sur les forces de l'ordre qui, il faut le dire, ne se sont pas privées de certaines rétorsions nocturnes déplorables, indignes d'une démocratie.

Par contre, la grande démonstration pacifique des non-violents, les vrais, ceux qui restent sourds au chant des sirènes des casseurs, des extrémistes et des politicards n'a pas été inutile. Ce sont des non-violents qui ont peut-être des idées confuses, mais ils sont tout de même parvenus à réveiller chez les nations riches de l'hémisphère nord la conscience d'une énorme injustice à l'égard de continents entiers qui sont la proie de la famine et des épidémies, où des peuples entiers sont exploités et humiliés par des gouvernements inepes et corrompus par les dollars des multinationales.

Mais il faut se libérer de l'emprise immédiate des événements et avoir une vision d'ensemble des causes et des remèdes pour ce qui a déjà été, et qui le sera toujours plus dans un futur proche, la tragédie mondiale des milliards de pauvres de la planète. Au-delà des réactions émotives, il faut réfléchir sérieusement et concrètement aux grands problèmes que les mouvements contre la globalisation soulèvent, mais auxquels on donne souvent des réponses simplistes, ingénues ou impulsives.

Première question, la lutte contre la globalisation a-t-elle un sens?

Nous répondrons dans un premier temps par une évidence, qu'il n'est toutefois pas inutile de rappeler: la globalisation n'est pas une hypothèse que l'on peut accepter ou refuser. C'est, au contraire, un événement auquel l'humanité ne peut se soustraire à ce moment précis de son Histoire.

Les réflexions récentes du célèbre économiste indien Amartya Sen sur ce thème vont tout particulièrement dans ce sens. Prix Nobel et penseur insigne, son autorité en la matière lui permet de se situer au-dessus des parties. Sen prétend que les mouvements con-

tre la globalisation sont déjà des mouvements globaux, créés par des hommes et des femmes provenant de toutes les parties du monde, comme cela s'est vu à Seattle, Melbourne, Prague, Québec et ailleurs. Si les adversaires de la globalisation l'étaient vraiment, ils devraient se démentir et s'arrêter. Il ajoute que l'économie globale n'est pas un événement récent. Elle a commencé vers l'an mille et elle n'est pas due à l'impérialisme occidental, mais, au contraire, à la diffusion dans le reste du monde du savoir de la Chine. "Le papier et l'imprimerie, l'arbalète et la poudre, la pendule et le pont suspendu par des chaînes de fer, le cerf-volant et la boussole, la brouette et le ventilateur tournant (exemples de la haute technologie d'il y a mille ans) étaient couramment utilisés en Chine et inconnus ailleurs. La globalisation les a portés dans le reste du monde, jusqu'en Europe." Le système décimal, créé en Inde et redécouvert par les Arabes, a révolutionné la science moderne occidentale qui n'aurait pas connu le même essor sans ces innovations. Si, à l'époque, l'Europe avait refusé ces phénomènes de globalisation, elle serait certainement beaucoup plus pauvre et beaucoup moins évoluée aujourd'hui. La globalisation, qui a récemment pris des dimensions gigantesques et qui s'est développée comme une traînée de poudre grâce à la rapidité des communications offertes par une technologie révolutionnaire, est donc non seulement inévitable, mais utile et profitable pour l'ensemble de l'humanité, en particulier pour les pays pauvres.

Nous courons, il est vrai, un très grave danger, que les mouvements et les organisations contre la globalisation font bien de dénoncer: c'est la menace générée par un marché global laissé au libre jeu des intérêts des multinationales (on en comptait 60.000 en 1998. Aujourd'hui, elles se sont multipliées: elles contrôlent 20% de la production et 70% du commerce mondial) dans tous les secteurs de l'économie. S'il est vrai que ces multinationales créent des emplois et stimulent la consommation, elles n'en causent pas moins

des déséquilibres phénoménaux entre les pays pauvres et les pays riches. Leur pouvoir tentaculaire sur les premiers, mais surtout sur les seconds, ne cesse de se développer.

C'est la raison pour laquelle "une éthique globale" est nécessaire et les adversaires de la globalisation les plus sérieux s'en font les porte-parole. Mais il est tout aussi indispensable de créer des institutions sociales, des mouvements d'opinion et des organisations internationales dotées de pouvoirs leur permettant de gouverner, elles aussi, "globalement" les mécanismes gigantesques du marché global.

La création d'une nouvelle culture démocratique à niveau mondial, qui puisse exercer un contrôle continu, est une nécessité. Amartya Sen observe que l'équilibre économique du monde est encore régleménté par le système institué en 1944 lors de la conférence de Bretton Woods et qui est à l'origine de la création de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Ce système doit être réformé de toute urgence pour répondre aux effroyables réalités d'aujourd'hui, sous la pression vertigineuse d'une technologie radicalement révolutionnaire.

La tâche est énorme. Elle est vouée à se heurter à des intérêts très puissants et à des résistances gigantesques. C'est peut-être là le plus grand défi de ce nouveau millénaire.

Il s'agit, en pratique, de réussir à gouverner avec fermeté l'économie à niveau mondial grâce à des institutions démocratiques élues par la base et suffisamment fortes pour pouvoir corriger, orienter et diriger les énormes flux productifs, monétaires, commerciaux et financiers. C'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire. Mais il est vain d'espérer gouverner les marchés et les orienter vers le développement du tiers-monde sans ces institutions solides, si l'on pense combien il est déjà difficile, aujourd'hui, de contrôler ne serait-ce que les aides et la coopération qui sont, pourtant, des choses de peu de compte par rapport à une entreprise de ce genre.

Sans ces institutions, l'affrontement entre les mouvements contre la globalisation, les masses misérables des pays pauvres et leurs représentants, d'une part, et les pays riches, leurs gouvernements, leurs industries et leurs pouvoirs ramifiés et ultra-puissants, d'autre part, deviendra violent, implacable et sans répit.

Ce serait un affrontement funeste d'où pourrait émerger des extrémismes irréductibles et ingouvernables et déboucher – même si notre souhait est que cela ne se produise pas et que pas une seule goutte de sang ne soit versée – sur des conflits dramatiques et sur des tragédies sans fin. Un affrontement cyclopéen que l'humanité doit conjurer de toutes ses forces, car il pourrait n'y avoir ni vainqueurs ni vaincus dans ce combat.

Au dix-neuvième siècle, devant les énormes inégalités sociales et l'exploitation des travailleurs, Karl Marx théorisa le communisme d'Etat. Le problème était réel, mais la proposition marxiste se révéla catastrophique.

Il nous a fallu presque un siècle pour nous libérer de cette funeste erreur et les décombes sont encore devant nos yeux.

Il faut espérer que les mouvements contre la globalisation ne reprendront pas de vieux schémas ou de nouvelles idées anticapitalistes, retombant, ainsi, dans la tragique erreur de Marx.

L'économie de marché génère de la richesse et du bien-être pour tous alors que son abolition ne produit que pauvreté et étatismes autoritaires. Toutefois, c'est au marché qu'il faut imposer des règles sociales, des investissements pour le développement, même au prix d'une diminution de la production et des profits des entreprises.

Il faut partager la richesse et la distribuer de manière équitable, tout comme il faut protéger l'environnement et combattre les épidémies qui affligent la planète.

Leonardo Casini

Le nettoyage ethnique en Tchétchénie

De plus en plus graves les violations des droits de l'homme

Lord Russell-Johnston

Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*

Ces dernières semaines, un nombre croissant d'événements confirme une détérioration très nette de la situation des droits de l'homme en Tchétchénie. Indubitablement, le comportement des forces russes – comme en témoignent les récentes opérations de “nettoyage” à Assinovskaya et Sernovodsk – en est en grande partie responsable.

J'attends une condamnation de toutes les violations des droits de l'homme de la part des autorités russes au plus haut niveau.

Les informations faisant état de nouvelles violations des droits de l'homme viennent corroborer le manque déplorable de volonté des autorités russes pour enquêter correctement sur les allégations de violations commises par le passé. L'incapacité à traduire en justice les auteurs de ces crimes constitue une violation flagrante des obligations de la Russie en tant que membre du Conseil de l'Europe et en tant qu'Etat partie à ses conventions les plus importantes, notamment la Convention européenne des droits de l'homme et la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.

Une délégation de l'Assemblée se rendra en Tchétchénie du 13 au 16 septembre, en

vue d'examiner la situation des droits de l'homme sur le terrain.

Une réunion du Groupe de travail mixte de l'Assemblée avec la Douma est prévue le 21 septembre à Strasbourg; elle sera suivie d'un débat sur la situation en Tchétchénie lors de la session de septembre de l'Assemblée (24-28 septembre).

D'ici là, nous espérons recevoir des informations témoignant de progrès concrets et significatifs concernant le comportement des forces de sécurité russes et les enquêtes relatives aux violations commises par le passé.

J'espère aussi que les responsables européens et mondiaux, qui ont noué des relations étroites et cordiales avec le Président Vladimir Poutine, useront de leur influence pour exercer des pressions efficaces sur les autorités russes afin qu'elles changent leur comportement actuel qui est inacceptable.

* Déclaration faite à Strasbourg le 12.07.2001 par le Président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à propos de la Tchétchénie.

L'Europe des citoyens

Giorgio Bosco

Ministre plénipotentiaire*

La causerie de ce soir est la première du cycle ayant pour thème "*L'Europe et la société civile*". L'accent sera mis sur l'Europe qui est, désormais, entrée dans notre vie quotidienne et qui en fera encore davantage partie dès le début de l'année prochaine, quand l'euro circulera à plein régime.

L'Europe fait partie de notre imaginaire grâce, surtout, à la télévision, qui transmet dans les foyers les images du Conseil européen, des différentes institutions de l'UE et des réunions des chefs d'Etats et de gouvernement.

Actuellement, le Conseil européen est l'organisme le plus en vue; il est suivi de près par la Commission européenne qui, en Italie, a aujourd'hui plus d'écho qu'autrefois grâce à la présence de Romano Prodi. Par contre, le Parlement européen et la Cour de justice pour les communautés européennes ne sont que peu connus et sont, par conséquent, l'objet d'une certaine indifférence de la part de l'opinion publique. Aujourd'hui, on parle de *déficit* démocratique et d'aspirations à un plus grand contrôle de la part des citoyens. C'est là un changement de cap déterminant.

Que l'on me permette de rapporter brièvement quelques déclarations de Piero Fassino (ancien ministre de la Justice du dernier gouvernement) qui, lors de la présentation d'une étude centrée sur les thématiques européennes, a rédigé un essai intitulé *L'Union européenne à un tournant*, qui synthétise brillamment la situation actuelle. Voici ce qu'il écrit: "Après avoir abandonné les eaux relativement sûres d'un processus d'intégration européenne basée essentiellement sur des dynamiques économiques, l'Union européenne af-

fronte enfin la haute mer. Elle a à répondre à des questions fondamentales telles que: Qui sommes-nous? Quelles sont les valeurs essentielles dans lesquelles nous nous reconnaissons? Sur quoi notre identité européenne spécifique se fonde-t-elle? Ce sont là des questions d'une portée existentielle. Il n'est donc pas étonnant que cette recherche engendre une phase de turbulence créatrice et de tensions au sein des gouvernements et dans les opinions publiques européennes à travers toute l'Europe. Ces problèmes naissent de l'apparition de nouveaux besoins et de nouvelles questions de la part des citoyens".

Il poursuit, peu après: "... parce que les Européens se considèrent de moins en moins comme de simples consommateurs et, de plus en plus, comme des citoyens à part entière. Ce désir de citoyenneté resté sans réponse provoque des incertitudes et des difficultés à adhérer au processus d'intégration européenne. Cette exigence peut, d'ailleurs, se traduire rapidement par la recherche d'un refuge au niveau le plus proche, une sorte de subsidiarité existentielle. En rejetant la construction d'une Europe supranationale dont on perçoit surtout les faiblesses, on risque de se tourner vers l'Etat national (quand bien même il paraît être en crise) et de se rabattre sur l'identité la plus proche, jusqu'au particularisme régional".

Il est à souhaiter qu'en acquérant peu à peu ses droits et la légitimité qui lui est due, cette exigence de citoyenneté européenne écartera le danger que représente le manque de reconnaissance dont elle souffre aujourd'hui. Cette légitimation ne pourra se faire qu'en

appliquant intégralement l'article 8 du Traité de Maastricht qui est un texte d'une importance fondamentale. Je le considère même comme plus important et plus percutant que le Traité d'Amsterdam. Il n'est qu'à se rappeler qu'il a été signé le 7 février 1992, après la chute du mur de Berlin, la réunification de l'Allemagne et l'effondrement de l'Union soviétique.

La portée novatrice du Traité de Maastricht

Le Traité de Maastricht est porteur d'un grand concept novateur. C'est d'ailleurs peut-être la raison pour laquelle certains des États membres l'ont accueilli avec réticence.

Au Danemark, par exemple, ce document a fait l'objet de deux référendums, dont le premier s'est soldé par un résultat négatif. Le gouvernement danois n'a, d'ailleurs, organisé une deuxième consultation électorale qu'après avoir obtenu certaines dérogations, qui ont "vidé" ce traité de son essence fondamentale. Aujourd'hui, le Danemark ne participe ni à la mise en place de la citoyenneté européenne, ni à l'euro, ni à la politique de défense commune, ni à la politique des affaires intérieures.

En France, le gouvernement a soumis le Traité de Maastricht à un référendum, en dépit du fait que la Constitution ne le prévoyait pas. Ce document n'a été approuvé qu'avec 51,4% des voix. En Grande-Bretagne, le gouvernement anglais ne l'a ratifié qu'après avoir recouru à la question de confiance.

En Allemagne, on a eu recours à la Cour fédérale de Karlsruhe. Bien qu'il ait été approuvé par le Bundestag, le Traité de Maastricht a été soumis à la Cour fédérale. Ce n'est qu'après la décision de Karlsruhe que le gouvernement allemand s'est occupé de sa ratification.

La réticence avec laquelle ce texte a été accueilli par les différentes législations nationales donne la mesure de la portée novatrice de ce traité qui manifeste la volonté d'instituer la citoyenneté européenne.

Ce traité, en effet, commence par la déclara-

tion suivante: "Sa majesté le Roi des Belges, ... résolu à instituer une citoyenneté commune aux citoyens de leurs propres pays...".

La citoyenneté européenne

Quels sont donc les nouveaux droits et les nouvelles libertés que propose la citoyenneté européenne? Tout d'abord, la citoyenneté européenne est accordée automatiquement à tous les citoyens des États membres; c'est ainsi que tout ressortissant de l'un des États membres est citoyen de l'Union. Il ne s'agit donc pas d'une citoyenneté de substitution; elle existe par elle-même et vient compléter – et non remplacer – celle de l'État national d'appartenance, dont elle ne peut pas faire abstraction.

Cette notion résulte clairement du préambule de l'article 8 du Traité de Maastricht auquel on a apporté une modification importante. Auparavant, l'article en question prévoyait ceci: "Il a été institué une citoyenneté pour l'Union. Tout individu citoyen de l'un des États membres est citoyen de l'Union". C'était là une innovation d'une telle importance que le Traité d'Amsterdam se vit obligé de préciser: "La citoyenneté de l'Union constitue un complément de la citoyenneté nationale et ne remplace pas cette dernière". Là encore, on bute contre l'éternel conflit entre la législation nationale et la législation supranationale.

Au cours de ces cinquante dernières années, l'Europe a évolué en faisant "deux pas en avant et un en arrière". Elle a commencé par proclamer la citoyenneté européenne et, quelques années plus tard, elle l'a réduite à un simple appendice. Quoiqu'il en soit, la citoyenneté européenne a tout de même fini par être définie.

Les droits annexes

L'article 8 du traité répertorie les droits inhérents à la citoyenneté européenne, le premier étant le droit à la libre circulation. Tout

citoyen de l'Union européenne a le droit de circuler et de séjourner librement à l'intérieur des Etats membres, exception faite des limitations précises et des conditions. Ce droit était déjà prévu par les Traités de Rome (1957), mais dans une moindre mesure par rapport à celui de Maastricht. Les Traités de Rome prévoyaient l'abolition de tous les obstacles à la libre circulation des personnes, des services et des capitaux. Toutefois, ils limitaient la circulation des individus à trois catégories de travailleurs: les employés, les travailleurs indépendants et les prestataires de services. Aujourd'hui, tout citoyen d'un Etat membre de l'Union peut circuler librement quelle que soit sa catégorie d'appartenance, l'objectif étant de lui reconnaître toute sa dignité en lui permettant de circuler librement et sans restrictions dans tous les Etats membres.

Il n'y a de restrictions que pour deux catégories non actives du point de vue économique, les étudiants et les demandeurs d'emploi, pour lesquels sont prévues des dispositions spécifiques. En ce qui concerne les personnes sans travail, on leur offre la possibilité de chercher un emploi dans un autre pays de l'Union. Il existe un réseau européen de services, appelé *Eures*, qui relie tous les services publics s'occupant de l'emploi, de l'Etat d'origine et de celui où l'on désire travailler.

Combien de temps un citoyen européen a-t-il le droit de séjourner dans un pays qui n'est pas son pays d'origine? Deux périodes sont prévues:

- jusqu'à trois mois, la circulation est absolument libre (pour des raisons de tourisme, de vacances etc.);
- de trois mois à un an, le citoyen doit expliquer sa situation dans le pays d'accueil. Les étudiants qui désirent étudier pendant une période supérieure à trois mois peuvent bénéficier du droit de séjour dans l'Etat membre qu'ils ont choisi, mais ils doivent être inscrits dans un institut d'enseignement reconnu et avoir une couverture sanitaire pour ne pas peser sur le système de sécurité sociale du pays d'accueil.

A ce propos, il faut se rendre compte des difficultés qu'il y a et qu'il y aura tant qu'un système européen unique de sécurité et de prévoyance sociales n'aura pas été instauré.

L'Europe des formulaires

Pour l'heure, nous en sommes à "l'Europe des formulaires". Le formulaire E 109 est délivré par l'organisme de sécurité sociale auprès duquel le citoyen est inscrit; E 111 couvre le ressortissant européen en voyage pendant une période transitoire; E 112 sert à toute personne se rendant à l'étranger pour des traitements médicaux. Quant au E 121, il est demandé aux retraités et ainsi de suite.

Malgré cela, l'extension de la liberté de séjour et de circulation à toutes les catégories d'individus est de la plus grande importance. Pour ce qui est des étudiants, soulignons que l'UE favorise leur mobilité, car il faut bien prendre conscience que l'Europe se fera aussi grâce aux échanges et aux possibilités données aux jeunes de se rendre dans les autres Etats membres de l'Union. La Commission européenne a, de fait, mis en place des programmes d'aides financières qui leur sont destinés: Léonard de Vinci, Socrates, Jeunes pour l'Europe, Erasmus.

Tout repose sur le principe de l'égalité de traitement. L'Etat qui accueille des étudiants étrangers doit leur réserver le même traitement que celui qu'il propose à ses propres étudiants en évitant toute pratique discriminatoire. Cela n'empêche pas la liberté de chaque Etat membre d'appliquer ses propres règles de politique nationale en matière d'instruction et d'autodiscipline dans les instituts. Certains instituts, par exemple, n'admettent pas d'étudiants qui ne connaissent pas la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé.

* Première partie du texte de la conférence donnée par Giorgio Bosco, Ministre plénipotentiaire, au siège de la Fondation européenne Dragàn sur *L'Europe des citoyens*.

L'UNESCO et le patrimoine industriel

Une nouvelle conception des “biens culturels”
dans le contexte du patrimoine mondial de l'UNESCO

Agnès Bardon

Vers une culture du patrimoine industriel

C'était il y a quelques années à Paris. Experts et diplomates réunis par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO assistaient, médusés, à la présentation d'un site industriel de la Sarre, en Allemagne.

“Pour accompagner mon exposé, j'ai projeté des images qui montraient les longues armatures métalliques des hauts fourneaux et même des tas de scories qui se trouvaient à leur pied. Les spécialistes du patrimoine n'en revenaient pas!”, raconte malicieusement Henry Cleere, coordonnateur du patrimoine mondial au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS).

Cette anecdote en dit long sur le regard porté sur le legs de la Révolution industrielle. Influencé par une conception très classique du patrimoine, le milieu des conservateurs a longtemps ignoré des bâtiments considérés, au mieux, comme d'encombrants témoignages d'une époque dominée par la technique. Au pire, comme des tas de ferraille voués à la démolition. Rejetés par les spécialistes du patrimoine, ces sites n'ont guère trouvé de défenseurs, la gauche voyant dans ces anciens lieux de production un symbole de l'exploitation capitaliste alors que les écologistes ferrailaient contre ces vieilles machines

à polluer. “Aujourd'hui encore, il est plus facile de mobiliser les gens pour protéger un vieux manoir qu'une usine textile. Ces sites sont associés à de mauvais souvenirs, c'est pourquoi beaucoup ont déjà été rasés. C'est comme si, en faisant disparaître l'objet, on cherchait à éliminer le sujet”, remarque Emmanuel de Roux, journaliste au quotidien français *Le Monde* et spécialiste du patrimoine industriel.

Cette réserve n'est pas le fait des seuls spécialistes. S'il n'est pas rare désormais de voir d'anciens mineurs ou ouvriers s'associer pour défendre leur ancien outil de travail, le grand public se montre souvent sceptique quant à l'utilité de conserver des sites qui, aux yeux de beaucoup, ne font que défigurer les villes. “Les règles qui permettent de déterminer l'intérêt d'une construction industrielle sont encore mal connues. Cela nécessite une culture spécifique. Or, ce qui se fait depuis des générations pour les églises et les châteaux n'a pas d'équivalent pour le patrimoine industriel”, déplore le Pr. Louis Bergeron, président honoraire de TICCIH (The International Committee for the Conservation of the Industrial Heritage), une ONG partenaire de l'ICOMOS.

L'intérêt pour le patrimoine industriel a donc été tardif. Il coïncide en fait avec la fermeture, à partir des années 1960 en Eu-

rope, des complexes sidérurgiques, mines et autres usines textiles. S'est alors posée la question du devenir de ces bâtiments, brusquement privés de leur utilité en tant que lieux de production. Berceau de la Révolution industrielle, la Grande-Bretagne a pris assez tôt des mesures en faveur de ce patrimoine, de même que l'Allemagne, les pays scandinaves ou les Etats-Unis. Les pays du sud de l'Europe sont plus en retard. "Cela a beaucoup à voir avec l'histoire de chaque pays. En Allemagne et en Grande-Bretagne, l'âge d'or mythique est lié à l'ère industrielle. Dans un pays comme la France en revanche, il est lié à la ruralité", commente Emmanuel de Roux.

Cités minières, forges ou manufactures ne sont pourtant pas seulement des vestiges désuets de l'ère industrielle. Ils sont aussi des lieux de mémoire. Mémoire ouvrière, de travail et de souffrance. Mémoire aussi d'un temps où la miniaturisation n'avait pas encore soustrait à notre regard machines, mécanismes et rouages. Fruits de la culture européenne dominée par l'idéal de progrès du siècle des Lumières, ces sites ont-ils pour autant une valeur universelle qui justifie leur inscription sur la Liste du patrimoine mondial?

"La Révolution industrielle a apporté une contribution significative à l'universalité, répond Henry Cleere, qui s'est manifestée par des chefs d'œuvre technologiques et d'ingénierie tels que les ponts ou les voies ferrées, c'est-à-dire la création d'une catégorie entièrement nouvelle d'architecture."

L'intérêt de l'UNESCO

L'UNESCO s'est intéressée à ce volet du patrimoine mondial assez récemment. En 1978, la mine de sel de Wieliczka (Pologne) a été le premier site inscrit sur la Liste pour ses qualités industrielles. Mais ce n'est qu'à partir de 1992 que le Comité du patrimoine a mis en œuvre une véritable politique d'inscription de ces sites particuliers. Et leur part

est encore marginale puisqu'ils ne sont que 25 sur les 690 sites que compte la Liste.

De plus, certains de ces sites inscrits au titre du patrimoine industriel le sont aussi en fonction d'autres critères. Ainsi, la Saline royale d'Arc-et-Senans (France), du XVII^e siècle, figure-t-elle sur la Liste davantage comme l'œuvre de l'architecte français Claude Nicolas Ledoux qu'en tant qu'exemple d'architecture industrielle. Car si les spécialistes considèrent généralement que le patrimoine industriel désigne les constructions de la période caractérisée par l'utilisation de machines mues par une énergie mécanique et non plus manuelle, la définition retenue par l'UNESCO va bien au-delà. L'organisation reconnaît quatre types de sites: les lieux de production et les mines, mais aussi les moyens de communication et même certains sites archéologiques, comme l'aqueduc romain de Ségovie (Espagne). Il est vrai aussi que le Comité du patrimoine n'a pas défini de catégorie proprement dite pour les constructions à caractère industriel.

La reconnaissance internationale de l'UNESCO a pourtant le mérite de sensibiliser l'opinion et les municipalités à la valeur de constructions souvent menacées, comme c'est le cas aujourd'hui de la gare de Tour et Taxis (Belgique). "Trop souvent, c'est encore en terme d'urgence que les choses se posent, reconnaît le Pr. Bergeron. La défense du patrimoine industriel reste une guerre sans gants."

Diversité des chefs-d'œuvre industriels

En décembre 2000, la Liste du patrimoine mondial s'est enrichie de trois nouveaux sites industriels: le paysage industriel de Blaenavon (Grande-Bretagne), les minières néolithiques de silex de Spiennes (Belgique) et le système d'irrigation de Dujiangyan (Chine). Au total, 25 sites sont désormais classés pour leurs qualités industrielles. A l'exception du chemin de fer de Darjeeling en Inde, de la ville minière de Potosí en Bolivie ainsi que des mines de Guanajuato et

du centre historique de Zacatecas, au Mexique, tous se trouvent en Europe.

Autre caractéristique: certains sites ont été nommés davantage pour leurs qualités architecturales et historiques que pour leur stricte valeur industrielle. C'est le cas notamment du centre ville de Kutna Hora en République tchèque, de Zacatecas ou encore de la ville de Roros en Norvège. Il en va de même pour la saline royale d'Arc-et-Senans en France. Dans trois autres cas – le site de Rammelsberg et la ville historique de Goslar (Allemagne), celui de Guanajuato (Mexique) et de Banska Stiavnica (Slovaquie) –, la partie minière est associée à une ville historique dans la nomination. A quoi s'ajoutent deux paysages culturels: le site de Las Medulas (Espagne), un ancien gisement aurifère exploité par les Romains du I^{er} au III^e siècle de notre ère, et le paysage naturel du Salzkammergut (Autriche), une mine de sel exploitée dès le II^e siècle avant J.-C.

Le secteur d'activité le plus représenté est celui de l'extraction du métal, avec neuf inscriptions. Trois d'entre elles datent de la période coloniale espagnole: Potosí, Guanajuato et Zacatecas, trois autres sont liées à

l'exploitation de l'argent en Europe centrale: Kutna Hora, Rammelsberg et Banska Stiavnica, et les trois dernières à la production du métal: les forges d'Engelsberg (Suède), la localité minière d'Ironbridge (Royaume-Uni) et l'usine sidérurgique de Völklingen (Allemagne). L'exploitation du sel est également représentée avec le paysage culturel de Hallstatt/Salzkammergut et les mines de sel de Wieliczka (Pologne).

Viennent ensuite les sites retenus pour leurs qualités purement techniques.

C'est le cas des systèmes hydrauliques conçus par les ingénieurs néerlandais, comme la station de pompage à la vapeur de Wouda, les moulins de Kinderdijk-Elshout, ou encore des ascenseurs du Canal du Centre (Belgique). Rentrent également dans cette catégorie des systèmes de communication comme le Canal du midi (France), le chemin de fer de Darjeeling (Inde) ou de Semmering (Autriche).

Enfin, l'industrie du papier trouve une unique illustration avec le village ouvrier de Crespi d'Adda (Italie). Quant à l'industrie du bois, elle est représentée par l'usine de Verla (Finlande).

Le semestre de présidence de l'UE et le modèle social européen

Le programme de travail de l'Union européenne
(1^{er} juillet – 31 décembre 2001)

La Présidence belge de l'Union européenne

La Belgique assumera la Présidence de l'Union européenne du 1^{er} juillet au 31 décembre 2001. Cette Présidence s'ouvre à un moment crucial de la construction européenne. L'Union européenne a approuvé il y a quelques mois un nouveau traité qui ouvre définitivement la porte à l'élargissement de l'Union européenne.

L'Union européenne s'attelle actuellement à l'élaboration d'un modèle social européen et entend devenir, d'ici 2010, l'économie de la connaissance la plus dynamique au monde, en présentant une croissance économique et une protection sociale élevées de même qu'un faible taux d'inflation et de chômage.

L'Union européenne a adopté une stratégie de développement durable et souhaite élaborer, en appui de la politique monétaire, une politique qui concilie la croissance économique, la protection sociale et la protection de l'environnement.

L'Union européenne s'est fixé comme objectif la création d'un espace de liberté, de sécurité et de justice; un espace au sein duquel la qualité de la vie, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement occupent une place centrale.

Enfin, l'Union européenne développe actuellement les instruments qui permettront à l'Europe d'intervenir sur la scène internationale en alliant fermeté et unanimité.

Durant le second semestre de l'année 2001, la Présidence sera confrontée à deux défis majeurs. Le programme de la Présidence doit tout d'abord répondre aux attentes formulées par le citoyen et présenter des solutions pour les problèmes concrets de l'Union européenne. La Présidence entend en outre dessiner les contours du débat consacré à l'avenir de l'Union européenne élargie.

La Présidence entend donc enregistrer des progrès dans tous les domaines politiques relevant de l'Union européenne. Dans un même temps, elle entend fixer l'agenda, la méthode et l'échéancier du débat consacré à l'avenir de l'Europe. Ce débat est appelé à déboucher en 2004 sur la tenue d'une nouvelle Conférence intergouvernementale.

La Présidence a identifié à cette fin une série de lignes d'action dans le cadre desquelles différentes initiatives seront prises:

- le modèle social européen;
- une nouvelle monnaie et un nouvel agenda économique;
- l'espace européen de liberté, de sécurité et de justice;
- le souci d'assurer un développement durable et une meilleure qualité de la vie;
- l'élargissement;
- la place de l'Union européenne sur la scène internationale;
- l'avenir de l'Europe.

Le modèle social européen

La Présidence de l'Union européenne présentera une forte dimension sociale. L'agenda social approuvé dans le cadre du Conseil européen de Nice constituera à cet égard le fil rouge de toute action. En effet, cet agenda social offre une perspective dynamique de définition et de consolidation du modèle social européen.

Ces dernières années ont vu la réalisation de progrès majeurs en la matière. L'emploi et la politique sociale ont acquis une place permanente dans l'agenda européen. La Présidence veillera à ce que priorité soit accordée à la qualité des emplois, à l'égalité des chances, à une plus grande association des travailleurs lors des mutations économiques, à la modernisation de la protection sociale, à la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, à la durabilité et au refinancement des pensions ainsi qu'au dialogue avec les partenaires sociaux.

L'objectif du plein-emploi et les efforts déployés en matière de qualité des emplois doivent aller de pair. La Présidence s'est vu confier la mission d'affiner tant les statistiques d'emploi quantitatives que les statistiques d'emploi qualitatives, entre autres en matière de taux d'activité. Sur le plan qualitatif, les programmes d'action nationaux en matière d'emploi feront, comme chaque année au second semestre, l'objet d'une évaluation lors de la Présidence. La qualité des emplois occupera une place centrale dans le cadre de cette évaluation.

Sur la base des plans d'action nationaux et des travaux effectués par la Commission européenne, il sera procédé à la mise au point d'une série d'indicateurs qualitatifs en tant que premier pas sur la voie d'une stratégie européenne en la matière. Sont entre autres évoqués dans ce cadre: les conditions de travail, la sécurité et la santé des travailleurs, les nouveaux ris-

ques de santé liés au travail et la collaboration entre les services nationaux chargés de l'inspection du travail.

L'Union européenne a l'ambition de s'atteler à la création d'un marché européen du travail. La Présidence encouragera les partenaires du dialogue social à renforcer ce dialogue. Elle accordera une attention particulière aux actions menées dans le cadre de la formation tout au long de la vie, en incluant les questions des certificats de compétence et du financement de cette formation.

L'attention requise sera également accordée à la mobilité et à la sécurité sociale des travailleurs migrants. En effet, le marché du travail européen ne peut fonctionner que lorsque les droits des travailleurs migrants sont assurés. Il s'agit en effet de garantir les droits des travailleurs migrants à la sécurité sociale. La Présidence s'engage à moderniser le règlement existant en la matière. Son objectif consiste à développer des paramètres contenant les priorités et les principes de la réforme nécessaire.

La Présidence affiche l'ambition de clôturer, en collaboration avec le Parlement européen, les discussions relatives à la directive en matière d'information et de consultation substantielle des travailleurs et les discussions relatives aux directives sur l'implication des travailleurs dans la société européenne et dans les coopératives européennes.

Un Observatoire européen des mutations industrielles sera en outre inauguré lors de la Présidence. Des débats seront lancés par la Présidence sur la responsabilité sociale des entreprises et sur le système européen de médiation sociale.

L'ambition fondamentale de la Présidence est de concrétiser le "modèle social européen" et de l'ancrer dans la collaboration européenne. Dans cette perspective, le volet "Politique sociale" de la Présidence a été élaboré autour de trois priorités: lan-

cer la collaboration européenne sur les pensions, rendre opérationnelle la collaboration en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et préparer le terrain pour la réforme des règles existant en matière de coordination des régimes de sécurité sociale.

Une stratégie européenne commune en matière de protection sociale, basée sur la coordination ouverte, doit être un processus fixant des objectifs précis, convenus mutuellement, pour lesquels les Etats membres examinent les meilleures pratiques en Europe et en tirent les leçons nécessaires. Les "meilleures pratiques" doivent s'entendre au sens littéral. L'Europe doit faire preuve d'ambition au niveau de la politique sociale. Il s'agit de déterminer des "critères d'excellence" et non pas des critères de médiocrité.

Tous les Etats membres ont déposé, le 1^{er} juin 2001, un "Plan d'action National d'Inclusion Sociale" dans lequel ils expliquent la manière dont ils tenteront de réaliser les objectifs. Ces plans précisent également les indicateurs et les méthodes de suivi à appliquer pour évaluer les politiques. L'analyse de ces plans d'action nationaux doit, pour la fin de cette année, permettre de formuler les premières conclusions quant à la future collaboration européenne en matière de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette collaboration permettra aux Etats membres, par l'application de "bonnes pratiques", de s'instruire mutuellement sur la

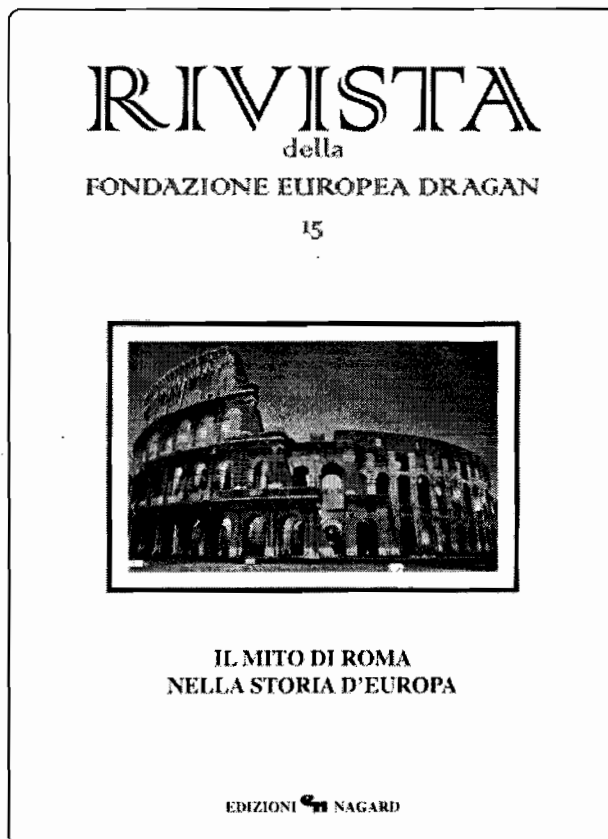
façon dont s'organise le dialogue avec les différents acteurs – ONG, partenaires sociaux, pauvres et exclus sociaux.

Tant au niveau des Etats membres que de l'Union européenne, nous devons, en utilisant la méthode de coordination ouverte, continuer à examiner les possibilités de développer des indicateurs de quantité et de qualité pertinents pour mesurer la pauvreté et l'exclusion sociale aussi bien que pour élaborer et évaluer une politique sociale d'inclusion. Il s'agit d'indicateurs se rapportant aux revenus, mais aussi à l'emploi, au logement, à l'enseignement, à la santé et à d'autres domaines. L'engagement du groupe cible même est en effet essentiel: l'utilisation d'indicateurs ne repose pas seulement sur l'expertise technique, mais aussi sur une plate-forme soutenue par tous les intéressés, et donc par les pauvres et les exclus sociaux eux-mêmes.

L'économie sociale est un facteur crucial dans la réalisation d'une Europe sociale et solidaire. La Présidence poursuivra les efforts visant à promouvoir l'économie sociale, en tant que point d'équilibre entre le secteur public et le secteur privé, avec une attention particulière pour les publics fragilisés dans la société. La Présidence souhaite, plus particulièrement, aborder la spécificité de l'économie sociale de trois points de vue: l'insertion sociale, la participation ou la citoyenneté actives, et l'esprit d'entreprises socialement responsables.

Le nouveau volume de la
Rivista della Fondazione Europea Dragàn

**Le mythe de Rome
dans l'histoire de l'Europe**



**Connaître le passé pour mieux comprendre le présent
Analyses et études des plus grands experts dans les cycles
de conférences d'Histoire et de Sciences politiques
organisés par la Fondation Européenne Dragàn**

EDIZIONI NAGARD

Un numéro: 25 000 lire. Versement sur le ccp n° 38608204 ou virement bancaire sur le cc n. 3303/1 du Credito Artigiano, Agence 1 de Milan (ABI 3512, CAB 1602), au nom de: Edizioni Nagard, Via Larga 9, 20122 Milan.

Le Danube.

Une richesse européenne à protéger

Document de l'Assemblée parlementaire
du Conseil de l'Europe*

Le Comité des Ministres a examiné la Recommandation 1480 (2000) de l'Assemblée parlementaire sur la protection et la gestion du bassin du Danube. Dans sa Recommandation, l'Assemblée invite le Comité des Ministres à "repren­dre l'examen du projet de Charte européenne du bassin du Danube en vue d'en envisager l'adoption dans des délais rapprochés". Une demande similaire avait été formulée dans la Recommandation 1330 (1997) de l'Assemblée. Dans sa réponse à cette Recommandation, le Comité des Ministres indiquait qu'il "incombe d'abord aux Etats de la région de mener l'action eux-mêmes". Le Comité était également conscient qu'il existait déjà "plusieurs textes juridiques internationaux intéressant la région du Danube [...]. Un cadre de coopération pour la mise en œuvre de tous les instruments juridiques applicables à la région du Danube peut être utile, mais il appartient aux Parties contractantes aux différents instruments de créer ce cadre." Le Comité des Ministres confirme cette position.

Dans ce contexte, le Comité des Ministres souhaite attirer particulièrement l'attention sur la Convention pour la protection du Danube, qui est l'instrument approprié pour le traitement des problèmes écologiques et qui se trouverait renforcée par la participation de tous les Etats riverains du Danube et par le développement de la coopération pour la gestion du bassin du Danube et au-delà. Le Comité des Ministres soutient les activités de la Commission internationale pour la protection du Danube.

En outre, les chefs et hauts représentants des Etats membres qui font partie de la région du Danube et des Carpates ont récemment pris une initiative et adopté une Déclaration sur l'environnement et le développement durable dans la région du Danube et des Carpates lors du Sommet de Bucarest le 30 avril 2001. Cette Déclaration est jointe à la présente réponse, ainsi que le rapport du Président de la Conférence organisée dans le cadre du Sommet.

Déclaration sur l'environnement et le développement durable dans la région des Carpates et du Danube (Bucarest, le 30 avril 2001)

Nous, chefs d'Etats et hauts représentants des Etats participant au Sommet de l'environnement et du développement durable de la région Carpates et du bassin du Danube, [...]

Convaincus que des efforts renouvelés de la part de tous les pays des Carpates et du Danube sont nécessaires pour atteindre cet objectif, dans un esprit de solidarité régionale,

Reconnaissant que la région des Carpates est un trésor naturel d'une grande beauté et d'une grande valeur écologique, un réservoir de biodiversité, et qu'elle renferme les sources des principaux fleuves et la plus grande étendue de forêt vierge d'Europe,

Reconnaissant aussi l'importance économique et sociale spécifique du Danube et de ses affluents en tant que fleuve européen

de grande envergure ayant de multiples usages et fonctions, de même que son importance écologique et sa valeur en tant qu'habitat naturel de nombreuses espèces de faune et de flore,

Reconnaissant en outre qu'une analyse scientifique de la biodiversité à l'échelle mondiale par le WWF a identifié les montagnes des Carpates et le delta du Danube comme étant deux des plus importantes éco-régions du monde, qui abritent une sélection représentative des ressources biologiques les plus remarquables et caractéristiques du monde,

Conscients du fait que les efforts visant à protéger, entretenir et gérer durablement les ressources naturelles des montagnes des Carpates et du bassin du Danube ne peuvent être déployés que par un seul pays et nécessitent une coopération régionale,

Soulignant que la coopération en matière d'environnement et de développement durable contribuera aux efforts de stabilité et de paix dans la région, [...]

DECLARONS notre volonté d'encourager et de soutenir:

1.(a) la coopération internationale et régionale en vue de conserver et de réhabiliter le patrimoine naturel et d'améliorer l'état de l'environnement dans la région des Carpates et le bassin du Danube;

(b) les efforts régionaux et les mesures concrètes dans une quête commune du développement durable;

(c) les initiatives régionales, bilatérales, nationales et locales montrant la capacité des hommes à vivre en harmonie avec la nature dans la région des Carpates et du Danube;

(d) les évaluations communes des politiques et programmes de développement garantissant l'intégration des considérations liées à l'environnement dans le développement économique et social afin de prévenir les effets nuisibles, dans une optique économiquement viable, pour que les solutions obéissant aux lois du marché aient davantage d'impact;

(e) le rapprochement, en tant que partenaires, d'entités du secteur privé, d'institutions gouvernementales, d'établissements de recherche ou d'enseignement et d'organisations non gouvernementales en vue d'établir un dialogue constructif pour trouver les moyens concrets d'atteindre l'objectif de la conservation de la nature et du développement durable;

(f) la coopération avec et entre les parties intéressées et le partenariat public-privé, conformément aux principes de la Convention sur l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement (Aarhus, 1998);

(g) la coopération régionale visant à atteindre les objectifs des conventions des Nations Unies pertinentes, en particulier la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique (Rio de Janeiro, 1992);

(h) le renforcement de la mise en œuvre des accords multilatéraux et bilatéraux en matière d'environnement visant à prévenir et à réduire la pollution, à préserver la diversité biologique, ainsi qu'à éviter et à limiter les situations d'urgence présentant un danger pour l'environnement;

(i) les activités communes du Programme régional de reconstruction environnementale pour l'Europe du Sud-Est dans le cadre du Pacte de stabilité.

2. (a) les activités visant à développer de nouveaux instruments régionaux intergouvernementaux pour la conservation et le développement durable dans la région des Carpates, en accordant une attention particulière à la célébration de l'Année internationale de la montagne de l'ONU, en 2002, ainsi qu'à la conférence ministérielle paneuropéenne "Un environnement pour l'Europe" (Kiev, 2003);

(b) les nouveaux moyens et méthodes pour des approches intégrées et participatives en faveur du développement durable dans la région des Carpates, en s'employant à ré-

soudre les problèmes spécifiques de l'industrie, de l'agriculture, de la sylviculture, du développement rural, du patrimoine culturel, de l'énergie, des mines et des transports à un niveau régional, en coopération avec les partenaires nationaux, le secteur privé et les organisations internationales, en évaluant l'impact de ces activités sur l'environnement et en trouvant des solutions communes pour répondre aux défis environnementaux.

3. (a) Les activités menées par la Commission internationale pour la protection du Danube, notamment l'élaboration d'un Plan de gestion de bassin hydrographique conformément à la Directive-cadre de l'Union Européenne sur l'eau;

(b) la mise en œuvre du Programme d'action commun et de la plate-forme commune (Grandes lignes pour l'élaboration de politiques et d'actions nationales en vue de réduire la pollution);

(c) la coopération, s'agissant du corridor vert du cours inférieur du Danube, visant à assurer une protection appropriée et la réhabilitation des plaines inondables, zones humides et forêts naturelles afin de favoriser la mise en œuvre de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats de la sauvagine (Ramsar, 1971).

4. (a) les stratégies régionales et nationales pour la conservation et la protection de l'environnement et pour un développement durable de manière à ce qu'elles soient compatibles avec les politiques européennes et internationales;

(b) la création d'un climat favorable pour renforcer la coopération et les transferts de

technologies, les sciences et techniques expérimentales, notamment en vue du développement et de la diffusion des technologies respectueuses de l'environnement à haut rendement énergétique;

(c) la mobilisation de ressources financières pour des projets et programmes touchant à l'environnement et au développement durable dans la région des Carpates et du Danube et l'utilisation des mécanismes existants à cette fin, notamment les fonds de l'Union Européenne et le Fonds pour l'environnement mondial (FEM);

(d) la participation du secteur privé au traitement de questions environnementales en facilitant l'accès à l'information et aux ressources financières et le recours en temps opportun à la justice.

5. les mesures tendant à améliorer notablement, dans le cadre existant, la coopération dans la région des Carpates et du bassin du Danube de manière à contribuer à donner un caractère plus régional au processus "Un environnement pour l'Europe" et

6. la présentation de la présente Déclaration et des premiers résultats de sa mise en œuvre lors de la Conférence des Nations Unies "Rio + 10" sur l'environnement et le développement, qui doit se tenir en 2002 à Johannesburg.

* Document de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (synthèse doc. 9146). Recommandation 1480 (2000), doc. 9145, Réponse du Comité des Ministres adoptée à la 758^e réunion des Délégués des Ministres (21 et 25 juin 2001).

L'évolution de la conscience européenne (III)

Réflexions pour une histoire des idées européennes aujourd'hui*

Didier Souiller

C'est devenu d'ailleurs un lieu commun de l'histoire des idées que d'observer que l'abandon simultané du géocentrisme et du monde clos a entraîné un décentrement de l'image que l'homme avait de lui-même et une angoisse, devant "le silence des espaces infinis", que Pascal a évoquée dans son portrait de la misère de l'homme. Encore convient-il d'ajouter que la relation de la créature à son Créateur s'est trouvée simultanément distendue, pour ne pas dire brisée.

Le monde traditionnel était, on l'a vu, placé directement sous l'œil de Dieu, l'homme au milieu; dans *La Cène des cendres*, Bruno affirme la pluralité des mondes, répandus dans un espace infini et par là même sans forme: sphère dont le centre est partout et la circonférence nulle part.

Dans cette perspective, quelle "dignité" peut-on reconnaître à l'homme, puisque s'effondre la démonstration d'un Pic de La Mirandole, appuyée sur l'idée de l'homme microcosme i.e. écho du macrocosme? Paradoxalement, dans l'ouvrage où Bruno exalte le plus "l'héroïque" folie du dépassement de soi par le "furieux", il dénonce en même temps (II, I) les "difficultés de l'œuvre", le "poids de la fatigue", des "nerfs trop faibles" et "le péril de mort" qui compromettent sa tentative et la condamnent à l'échec¹.

On peut voir dans cette démarche, en quelque sorte panthéiste, une tentative, voisine de celles de Telesio et de Campanella, pour retrouver Dieu, dans un monde infini qui le signifie et l'exprime.

L'explication mécaniste de l'Univers (Galilée, Descartes) s'oppose alors radicalement au parcours suivi par Bruno, mais aboutit à la même conséquence pour la créature: l'éloignement de Dieu. Ce qui ne signifie pas qu'une interprétation mécaniste est un obstacle à la croyance religieuse: Galilée, pour qui "la nature est écrite en langage mathématique" (cf. son *Saggiatore* de 1623), en trouvait la confirmation dans l'idée de création d'un monde conçu comme système compréhensible mathématiquement.

Il est vrai, cependant, qu'une telle idée ouvrait la porte au déisme, qui réduit Dieu à n'être plus que l'origine d'un système mécanique autonome. Conclusion sensible dans l'œuvre de Descartes et qui lui fut fort reprochée, notamment par Pascal: "Je ne puis pardonner à Descartes; il aurait bien voulu, dans toute sa philosophie, se pouvoir passer de Dieu; mais il n'a pas pu s'empêcher de lui faire donner une chique-naude, pour mettre le monde en mouvement; après cela, il n'a plus que faire de Dieu"².

La lecture mécaniste ne s'est pas imposée d'emblée, mais, reprenant une disso-

ciation déjà proposée par Pomponazzi³, la science va tendre à se constituer indépendamment de Dieu, en un mouvement de séparation finalement irréversible, entre raison et foi, connaissance scientifique et vérité théologique, au cours du XVII^e siècle. Or, curieusement, ce Dieu lointain, qui laisse l'homme s'ébattre en ce monde, se rencontre déjà dans les œuvres du fulgurant Marlowe, qui invoque, d'une part, "celui qui est assis là-haut et qui ne dort jamais, qui ne peut se circonscrire en un seul lieu, mais partout remplit tous les continents de l'étrange effusion de son énergie sacrée"⁴, termes qui rappellent Bruno (qui venait de séjourner en Angleterre), tandis que "Le Dieu-Suprême, premier moteur de cette sphère enchâssée de mille lampes..." (*Ibid.*, I^{ère} partie, IV, 2) semble renvoyer, d'autre part, au primus motor cartésien... mais dans un cadre aristotélicien! Marlowe, qui hésite déjà prophétiquement entre Bruno et Descartes, se révèle un témoin privilégié des tentations intellectuelles de son temps.

Le certain est que l'homme eut l'impression d'être exclu d'un macrocosme à son image. Néanmoins, si le Dieu des philosophes s'éloigne, cela ne veut pas dire que la religiosité européenne fléchit. On observe plutôt le contraire: comme les valeurs spirituelles cessent d'être l'apanage du cloître et s'irradient dans le monde, celui-ci apparaît comme le lieu où un chrétien peut espérer réaliser sa vocation; la place accordée aux *œuvres*, dans la théologie catholique romaine, montre que la perfection spirituelle et morale peut être atteinte.

Le grand développement de la mystique baroque, dont on reparlera ultérieurement, coïncide avec une tentative individuelle d'approfondissement de la foi.

Tandis que le macrocosme ne renvoie plus à l'homme ni à Dieu, on assiste à la découverte compensatrice, par chacun et en chacun, de l'intériorité où règne un Dieu plus intime à l'homme que son intériorité

même. Cet effort suppose une renonciation et une libération par rapport aux passions et aux engagements d'un monde considéré comme mauvais et trompeur.

L'ascèse religieuse rejoint ici l'effroi, relevé par les historiens des mentalités, au spectacle du monde contemporain; d'où un sentiment apocalyptique devant ce siècle déshumanisé. Et d'Aubigné de présenter un Créateur qui s'éloigne de la Création et des hommes: "Dieu voulut en voir plus, mais de regret et d'ire Tout son sang écuma: il fuit, il se retire [...] Il se repent donc d'avoir formé la terre. [...] Il sauta de la terre en l'obscur de la nue. La terre se noircit d'épais aveuglement, et le ciel rayonna d'heureux contentement"⁵.

Le déchaînement de l'histoire des hommes devient le signe de l'abandon par Dieu de son alliance providentielle avec le temps humain, ce dont, on l'a vu, tente de rendre compte l'œuvre de Machiavel, dans une perspective laïque.

La deuxième série de conséquences, issues de la crise intellectuelle de la fin du XVI^e siècle, concerne non plus la situation de l'homme, mais le statut de la pensée en général. A ce sujet, les historiens de la littérature parlent volontiers de *sagesse*; le terme est juste s'il se limite à marquer la relativisation et l'absence de portée systématique d'une réflexion qui se borne à un art de vivre la précarité, ici et maintenant.

Devant l'importance des bouleversements politiques et religieux, nombreux sont ceux qui, à la suite d'un Montaigne, préfèrent renoncer à tout changement par crainte du pire ou, plus prosaïquement, qu'une nouvelle incertitude en remplace une autre. De là, une attitude faite d'acceptation, sans illusion, de la forme traditionnelle de la société et des idées qui l'accompagnent: "Le sage doit au-dedans retirer son âme de la presse et la tenir en liberté et puissance de juger librement des choses, mais, quant au-dehors, qu'il doit suivre entièrement les façons et les formes

reçues" (*Essais*, I, 23, op. cit., p. 118). Tendance assez répandue, qu'il faut rapprocher de la première maxime de la morale provisoire de Descartes ("obéir aux lois et aux coutumes de mon pays, retenant constamment la religion en laquelle Dieu m'a fait la grâce d'être instruit dès mon enfance" etc.) ou de "la pensée de derrière" de Pascal, qui lui permet de "juger de tout par là, en parlant cependant comme le peuple" (336).

La fréquence de cette démarche devait être grande puisqu'elle suscita l'ironie de Ben Jonson: "Pour la religion, n'en professer aucune / Mais s'étonner toujours de leur diversité / Déclarer que, pour vous, n'y eut-il d'autres lois / Que celles du pays, elles vous suffiraient: / C'est l'avis de Bodin, de Nic. Machiavel"⁶.

L'allusion à Bodin s'avère encore mieux venue que ne pouvait l'imaginer le dramaturge anglais, ignorant, par la force des choses, l'*Heptaplomeres*, ouvrage resté longtemps secret, de l'auteur de *La République*.

On y trouve un entretien entre sept esprits de diverses croyances (et incroyan-

ces), qui représentent les diverses options religieuses ou rationalistes du temps: devant la diversité et le désaccord général, toutes les religions sont renvoyées, en quelque sorte, dos à dos, en tant que simples expressions particulières d'une seule et même religion naturelle et raisonnable.

Ce n'est pas uniquement la modernité du propos qui doit étonner, mais la conclusion qui se dégage: la nécessité de la tolérance. Constat paradoxal en ces temps de guerres de Religion et de fanatisme officiel et étatisé? Sans doute pas, si l'on songe à la confusion des valeurs en général et à l'éclatement du catholicisme en particulier; spectacle dont la vue amena d'autres esprits à suivre le même chemin que Bodin, comme Edward Herbert of Cherbury (1583-1648): sa recherche de la vérité et des causes des erreurs (pour reprendre le titre de ses œuvres) devait aboutir, dans le *De Religione*, par le moyen d'une étude comparée des religions, au déisme. Ultime conséquence d'une crise de la pensée qui, loin du paradis perdu de l'unité, constate amèrement que toutes les théories se valent.

* Troisième partie de l'article de Didier Souiller relatif à l'évolution de la conscience européenne.

¹ Voir l'édition de *Des fureurs héroïques* établie par P.-H. Michel, Paris, 1954, p. 43.

² *Pensées*, n° 77, éd. Brunschvicg.

³ 1462-1525: voir en particulier sa doctrine de la "double vérité".

⁴ Tamerlan, II^e partie, II, 2, trad. Jean Richelin, Paris (1889).

⁵ *Tragiques, les Feux*, v. 1389 à 1420, *passim*.

⁶ *Volpone*, IV, 1, trad. M. Castelain.

De Bruxelles à Strasbourg

Compte rendu de l'activité communautaire

par Paul Evans

LE PARLEMENT DE STRASBOURG DEMANDE L'ADOPTION D'UNE "CONSTITUTION POUR L'UNION EUROPÉENNE"

**Adoption avant
les prochaines
élections euro-
péennes**

1^{er} juin – Strasbourg – Le parlement européen a fait connaître aux autres institutions communautaires et, en premier, à l'exécutif présidé par Romano Prodi, la Commission européenne, son désir d'arriver rapidement, lors du prochain train de réformes de l'Union européenne, à "l'adoption d'une constitution de l'UE". La charte constitutionnelle devrait être élaborée au cours des deux prochaines années et approuvée, de toute manière, avant décembre 2003 de façon à ce que les élections européennes de 2004 "puissent donner une impulsion démocratique au processus d'intégration communautaire".

L'EUROPE S'INTERROGE SUR LE CHÔMAGE

**Examen
des Plans d'action
nationaux (PAN)**

1^{er} juin – Bruxelles – Réunis dans la capitale belge, les représentants des quinze pays membres de l'Union européenne ont présenté leurs plans nationaux respectifs pour réduire le chômage, c'est-à-dire les PAN (plans d'actions nationaux pour l'emploi) ainsi que le compte-rendu des résultats obtenus au cours de l'année 2000. L'analyse des PAN révèle certaines tendances, en particulier celle qui consiste à subordonner l'allocation de chômage à une véritable recherche d'un travail (Grande-Bretagne, France, Pays-Bas, Danemark et Suède) et de ne plus l'accorder presque systématiquement. Dans d'autres pays, l'informatisation du service public des offres et des demandes d'emploi s'est beaucoup développée. Cet essor a permis d'accroître le pourcentage des offres et des demandes d'emploi satisfaites (surtout en Autriche, en Finlande et en Grande-Bretagne). Par contre, des pays comme l'Italie et le Portugal, et en partie la Grèce, ont enregistré des progrès médiocres. La formation continue est un autre objectif sur lequel les Quinze misent pour favoriser

**Des progrès dans
tous les pays de l'UE**

l'emploi dans une société qui tend de plus en plus à se définir comme la société de l'information et de la connaissance. La formation, l'information, les nouvelles technologies et la flexibilité constituent des priorités pour les différents plans nationaux. On note quelques résultats positifs: le taux de chômage de l'Union européenne a diminué de 9,1% en 1999 et de 8,2% en 2000. Tous les pays de l'UE ont enregistré des progrès, même si le chômage reste encore élevé en Espagne (14,1%) Grèce (11,3%), en Italie (10%), en Finlande (9,8%) et en France (9,7%).

**PRÉSENTATION DU DEUXIÈME GOUVERNEMENT
BERLUSCONI**

**Renato Ruggiero
aux Affaires
étrangères et
Antonio Martino
à la Défense**

10 juin – Rome – Après la nette victoire de la coalition du centre droit obtenue lors des dernières élections politiques de mai dernier, Berlusconi a présenté son deuxième gouvernement. Le président de AN, Fini, sera vice-premier ministre. Parmi les noms les plus prestigieux et les plus connus à l'étranger qui font partie du nouveau gouvernement, citons Renato Ruggiero, ancien président de l'OMC, qui sera ministre des Affaires étrangères, et Antonio Martino, qui a été ministre des Affaires étrangères dans le premier gouvernement Berlusconi, ira à la Défense. Le ministère de l'Economie (qui englobe le Trésor et les Finances) sera confié à Tremonti et Scajola s'occupera, quant à lui, du ministère de l'Intérieur. La ligue Nord a reçu, elle aussi, sa part puisque Castelli occupera le ministère de la Justice, Maroni celui du Travail et son leader, Umberto Bossi, celui des Réformes. Seules deux femmes intégreront le gouvernement de Berlusconi: Stefania Prestigiacomo (qui, avec ses 35 ans, sera aussi le ministre le plus jeune de tout l'exécutif) au ministère de l'Egalité des chances entre hommes et femmes tandis que Letizia Moratti ira au ministère de l'Instruction.

**CHIRAC-SCHRÖDER: "LE PROCESSUS D'ÉLARGISSEMENT
DE L'UNION EUROPÉENNE EST IRRÉVERSIBLE"**

**Lors du sommet
franco-allemand**

13 juin – Fribourg – Le sommet bilatéral franco-allemand a donné l'occasion à l'Allemagne et à la France de donner une image de coopération et d'unité d'intentions après les divergences d'opinion qui étaient apparues ces mois derniers à propos de la future organisation institutionnelle de l'Europe. Ces divergences, qui n'ont toujours pas été résolues, ont, d'ailleurs, été mises en sourdine à Fribourg tandis que les positions communes aux deux pays sur l'Europe ont été amplement soulignées. A commencer par la volonté de continuer sur la voie de l'élargissement de l'Europe puisque "le processus d'élargissement est irréversible". Les chefs d'Etat et de gouvernement de

**Mise en sourdine
les divergences**

la France et d'Allemagne, ainsi que les ministres des Affaires étrangères Hubert Védrine et Joschka Fischer, ont consacré une partie du sommet à analyser les résultats désastreux du récent référendum irlandais sur le Traité de Nice (référendum que les électeurs ont d'ailleurs pratiquement déserté). Malgré la déception et la vague d'euro-scepticisme, les participants au sommet de Fribourg ont réaffirmé leur "confiance dans les capacités de l'Union européenne à trouver une solution qui permettra au Traité d'entrer en vigueur dans les délais prévus". Dans le domaine de la coopération militaire européenne, la France et l'Allemagne sont encore revenues sur la nécessité de disposer le plus rapidement possible d'une forme d'intervention rapide.

**JEAN-PAUL II CHERCHE LE DIALOGUE EN UKRAINE MAIS
LE PATRIARCHE DE MOSCOU CONSIDÈRE LA VISITE DU
PAPE COMME UN "DÉFI AU MONDE ORTHODOXE"**

**Un nouveau
voyage important
du souverain
pontife**

23 juin – Rome – Dans la série des nombreux voyages d'ouverture et de recherche du dialogue entrepris par Karol Wojtyła, c'est, cette fois-ci, au tour de l'Ukraine. Dès son atterrissage à l'aéroport de Kiev, où il a été accueilli par le Président Leonid Kuchma, le souverain pontife a promptement reconnu les fautes de l'Eglise romaine: "Nous reconnaissons nos fautes et, alors que nous demandons pardon pour les erreurs commises par le passé, lointain tout comme proche, nous accordons à notre tour notre pardon pour les torts subis... afin que le souvenir du passé ne constitue pas un obstacle dans notre recherche d'une reconnaissance réciproque favorisant la fraternité et la collaboration". Malgré ce grand geste d'ouverture du souverain pontife, l'Ukraine l'a plutôt accueilli avec une froide courtoisie. Alors que le représentant de l'Eglise romaine a donné à son magistère une empreinte particulière en s'efforçant d'aller au-delà des divisions confessionnelles et religieuses, Alexis II, le puissant patriarche de Moscou, considère la visite du pape comme "un défi au monde orthodoxe".

Bulletin européen

ISSN 0407-8438

Edizioni Nagard s.r.l.

Spedizione in abbonamento postale 70% - filiale di Milano

Direttore Responsabile: Bruno Costi

Direzione e Redazione: Via Larga 9 - 20122 Milano - Tel. 02 58371400 - Fax 02 58304790

Registrazione Tribunale Milano n. 390 del 3-6-1998

Tipografia Centro Stampa B.G. - Via Larga 11 - 20122 Milano

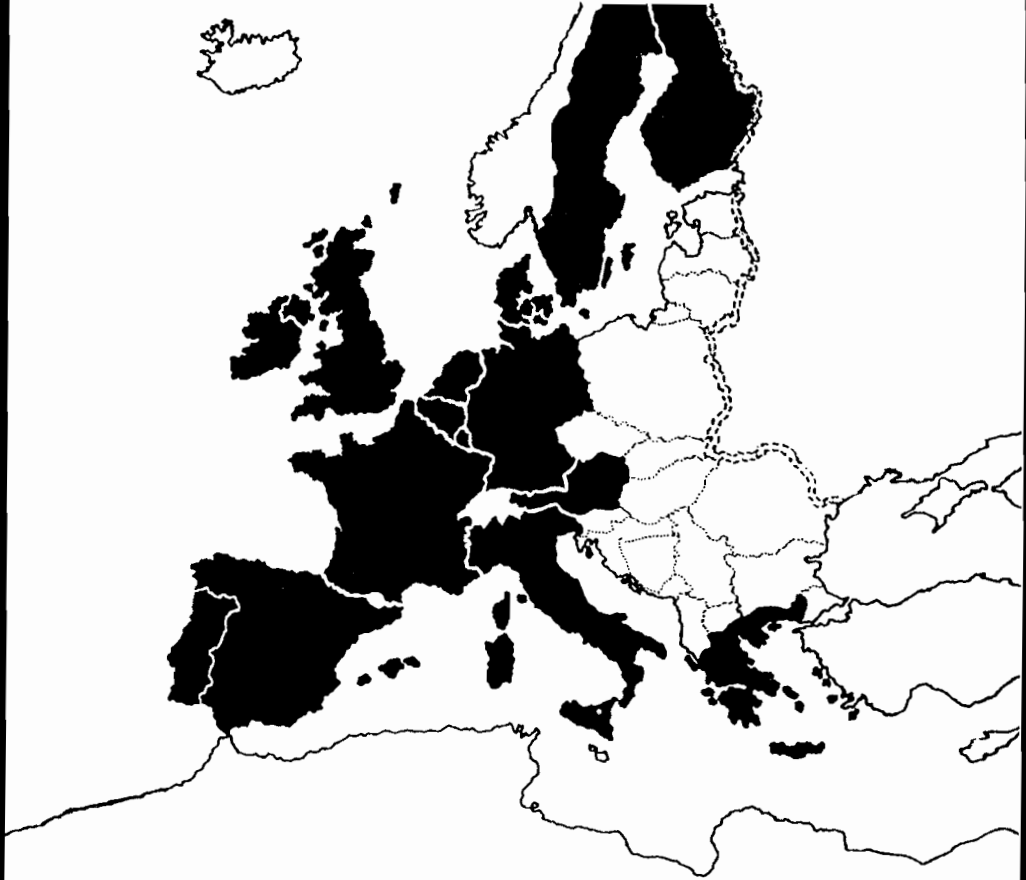


Associato all'U.S.P.I.

Date de clôture en rédaction: 10 août 2001

Les abonnés sont courtoisement priés de communiquer tout éventuel changement d'adresse

De la «petite» à la «grande» Europe



... si la *Communauté Economique Européenne* est la base de l'unification de l'Europe, la *Communauté Culturelle* en permettra sa réalisation durable.

SOMMAIRE

Leonardo Casini: Le G8: un drame dans la tragédie globale	1
Lord Russell-Johnston: Le nettoyage ethnique en Tchétchénie	4
Giorgio Bosco: L'Europe des citoyens	5
Agnés Bardon: L'UNESCO et le patrimoine industriel	8
La Présidence belge de l'Union européenne: Le semestre de présidence de l'UE et le modèle social européen	11
Conseil de l'Europe: Le Danube. Une richesse européenne à protéger	15
Didier Souiller: L'évolution de la conscience européenne. Réflexions pour une histoire des idées européennes aujourd'hui (III)	18
Paul Evans: Compte rendu de l'activité communautaire	21